

**Législation de la seconde session du vingt-quatrième Parlement,
du 15 janvier au 18 juillet 1959—fin**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Transports—fin	
51 18 juillet	<i>Loi concernant un pont sur la rivière Pigeon.</i> —Prévoit la construction, l'entretien et l'exploitation d'un pont sans péage sur la rivière Pigeon près de l'établissement du même nom en Ontario afin de relier les routes de l'Ontario et du Minnesota.
53 18 juillet	<i>Loi relative au pont de Queenston.</i> —Autorise le remplacement du pont international sur la rivière Niagara, de Queenston (Ont.) à Lewiston (N.-Y.).
Travail	
36 8 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage.</i> —Élève le plafond des salaires assurables de \$4,800 à \$5,460; augmente le taux des cotisations des assurés et des employeurs; ajoute de nouveaux motifs d'extension des périodes d'admissibilité; établit une nouvelle table de prestations découlant de la nouvelle table et de cotisations; prévoit que la prestation maximum peut maintenant être payée durant 52 semaines au lieu de 36; et établit une nouvelle table de gains autorisés.
Divers	
4 20 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.</i> —Étend la loi aux personnes qui n'ont pas d'intérêt dans un bâtiment de pêche mais ont l'intention d'en acquérir un et elle prolonge la période de garantie des prêts au 30 juin 1962.
5 20 mars	<i>Loi modifiant la loi sur la défense nationale.</i> —Normalise les règles de la preuve devant les cours martiales; exige le vote unanime des membres de la cour lorsque la mort est la peine obligatoire ou la peine autorisée mais non obligatoire; elle renferme d'autres modifications relatives à la législation concernant les cours martiales. Le ministre est libre d'établir des organismes intégrés composés d'éléments de plusieurs services. Le nom français de l'Aviation royale canadienne est changé en celui, plus descriptif, de "Forces aériennes royales du Canada".
6 20 mars	<i>Loi modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation.</i> —Augmente le montant global destiné aux prêts sur l'habitation de 750 à 1,000 millions et apporte d'autres modifications, y compris l'autorisation accordée aux sociétés de vendre des hypothèques aux personnes autres que les prêteurs agréés et augmente les droits d'acquisition payables à l'égard du transport de propriétés.
30 8 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur la résidence du premier ministre.</i> —Inclut la propriété de Harrington Lake (lac Mousseau) comme résidence de campagne du premier ministre du Canada.
33 8 juillet	<i>Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Elisabeth II.</i> —Marque la visite de la souveraine au Canada en assurant l'établissement et l'administration d'un fonds de recherches sur les maladies de l'enfance. Une somme d'un million est affectée au Fonds qui sera administré par un conseil de fiducie aidé du Conseil national de recherches.
39 18 juillet	<i>Loi sur l'aide à la production du charbon.</i> —Modifie la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes et l'étend aux producteurs de charbon de toutes les régions du Canada. Le principal global des prêts est doublé (20 millions) et le prêt maximum à tout producteur est porté à 12 millions. La loi est prorogée jusqu'au 31 octobre 1964. Certaines autres modifications intéressent la convention conclue avec la <i>Dominion Coal Company</i> sous le régime de la loi.
46 18 juillet	<i>Loi sur l'Office national de l'énergie.</i> —Prévoit l'établissement d'un Office national de l'énergie qui doit assurer l'utilisation la plus efficace de l'énergie au Canada, régler l'aménagement et l'exploitation des oléoducs et gazoducs, les tarifs des oléoducs et gazoducs, l'exportation et l'importation du gaz, l'exportation d'énergie électrique et la construction de lignes d'exportation d'électricité. L'Office doit étudier toutes les questions d'énergie relevant du gouvernement fédéral et indiquer au ministre du Commerce les mesures opportunes.
47 18 juillet	<i>Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard des réserves indiennes.</i> —Ratifie et confirme une convention conclue le 25 mars 1958 entre les gouvernements précités à l'égard des terres qui font partie des réserves indiennes dans la province du Nouveau-Brunswick. L'objet de la loi est de préciser le titre de propriété de ces terres.
50 18 juillet	<i>Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard des réserves indiennes.</i> —Ratifie et confirme une convention conclue le 14 avril 1959 entre les gouvernements précités à l'égard des terres qui font partie des réserves indiennes dans la province de la Nouvelle-Écosse. L'objet de la loi est de préciser le titre de propriété de ces terres.
52 18 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur les concessions de terres publiques.</i> —Enlève tout doute pouvant subsister quant au pouvoir dont dispose le gouverneur en conseil de transférer des terres à la Couronne du chef d'une province ou autrement.